

Bac de traitement biologique

ENVIRONNEMENT



► **Ce système de récupération et de traitement des effluents phytosanitaires permet de dégrader de manière naturelle les produits phytosanitaires**

AVANTAGES

- ⊕ Bac de traitement biologique pour un recyclage naturel
- ⊕ Système d'arrosage du substrat intégré
- ⊕ Capot de fermeture pour augmenter l'évaporation des liquides
- ⊕ Mise aux normes et dégradation naturelle des effluents phytosanitaires

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Référence	Désignation	Dimension L x l x h en mm	Hauteur intérieure en mm	Volume en m ³
07080100001	Bac biologique enterré 2 m	2000 x 1300 x 850	660	1,5
07080100002	Bac biologique enterré 4 m	4000 x 1300 x 850	660	3
07080100003	Bac biologique enterré 6 m	6000 x 1300 x 850	660	4,5
07080100004	Bac biologique enterré 8 m	8000 x 1300 x 850	660	6

- Bac en acier
- Possibilité de peinture RAL 6000 anti-corrosion si pose aérienne

DOMAINES D'UTILISATION

Traitement des effluents phytosanitaires

Ce système de récupération et de traitement des effluents phytosanitaires permet de dégrader de manière naturelle les produits phytosanitaires. Il est composé d'un bac en acier recouvert d'une peinture anti-corrosion et d'un enduit extérieur spécialement étudié pour pouvoir l'enterrer. Un raccord pompier en 2" permet d'injecter les effluents directement dans le réseau de tuyaux du bac. Celui-ci arrose le substrat organique contenu dans le bac.

Composition du substrat : 70% terre de l'exploitation, 30% de paille. Hauteur minimum de substrat : 60 cm. Volume du bac à adapter au volume des effluents à traiter : 1,5 à 3 volumes de substrat par volume annuel d'effluent.

Une fois le substrat arrosé, les effluents sont fixés et biodégradés naturellement. Fermer le bac grâce au couvercle recouvert de tôle translucide. Ceci évite un apport d'eau excessif sur le substrat et accélère la dégradation des effluents par les rayons UV.

Le substrat doit être réapprovisionné en terre et en paille régulièrement afin que le niveau minimum soit respecté. A chaque réapprovisionnement, le substrat doit être brassé pour permettre une décomposition parfaite des effluents. Ne pas saturer le substrat en humidité (préférer des apports réguliers de liquide plutôt qu'un apport massif)

Epandage autorisé (10m³/ha) après 5 mois de maturation sans aucun apport d'intrants supplémentaires. Vider complètement le bac au bout de 8 ans.

BEISER Environnement • Domaine de la Reidt
67330 BOUXWILLER • Fax : 0 825 720 001

0,15 € TTC/min



Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie

0 825 825 488

0,15 € TTC/min